

L'envie d'enfant dans les couples homosexuels s'exprime de plus en plus ouvertement. Il y a ceux qui revendiquent le droit d'adopter et ceux qui procréent grâce à de petits arrangements entre amis.

Le nouveau désir gay

Il suffit d'un pot de confiture et d'une seringue pour faire un enfant. L'homme éjacule dans le bocal, donne la seringue à la femme qui l'introduit dans l'intimité de son corps. C'est ainsi que Julien est devenu père, grâce à Nathalie, la compagne de Sophie. Lui vit avec Pierre depuis dix ans. Deux cadres, bien installés dans la vie, issus de la bourgeoisie intellectuelle pour l'un, catholique pour l'autre. Avec son allure d'adolescent sage malgré ses 32 ans, Julien rapproche le geste techniquement froid d'une conception ordinaire. «*La méthode artisanale est la plus simple et la plus conviviale*, dit-il. *Pour moi, un enfant se fait à la maison, pas à l'hôpital avec l'aide d'un médecin.*» Après chaque tentative d'insémination, ils se faisaient un petit dîner à quatre. Les deux couples s'étaient connus un an auparavant par l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL). «*Notre rencontre a été comme un coup de foudre, avec l'envie d'être toujours ensemble. Durant un an, nous nous sommes vus deux fois par semaine. Nous passions en revue tout ce qui est évident pour un couple hétérosexuel: quel type de garde? Noël ensemble? Ecole publique ou privée? Coca à table?*» L'autorité parentale revient au père et à la mère biologiques.

L'éducation, elle, est partagée entre les deux couples, règles et devoirs consignés dans une charte de coparentalité. Marie est née en 2001. «*Dès la première heure, nous étions tous les quatre autour d'elle, tout étonnés de nous voir vivre ensemble si simplement. Tout à coup, on s'est sentis comme une famille, c'était une évidence.*» Julien aura mis dix ans à construire cette évidence, assumer son homosexualité, puis la lier à la paternité. «*Quand j'ai su à 22 ans que j'étais vraiment homosexuel, j'ai vaguement fait le deuil d'avoir un enfant*, dit-il. *Mais ce désir m'a rattrapé. Je l'ai toujours eu en moi, très égoïste, un peu inexplicable, irrépressible. On l'admet chez les femmes, pourquoi pas chez les hommes?*» Pour construire une coparentalité à quatre, il s'est débarrassé du classique schéma père-mère. «*Ce qui me choquait le plus, c'était d'organiser intentionnellement le ballottage d'un enfant comme dans un divorce. Mais nous étions un couple uni. Ce dont un enfant a le plus besoin, c'est de stabilité et d'amour. Nous en avons à revendre.*»

Autrefois «incongru». Il y a vingt ans, ce «désir irré-

pressible» ne se disait pas, ou bien n'existait pas. On était homosexuel, donc on ne voulait pas d'enfant. Les préoccupations de l'époque n'étaient pas familia-

Combien?

Il n'y a pas de chiffres officiels. Selon un sondage publié en 1997 par le magazine *Têtu*, 11 % des lesbiennes et 7 % des gays avaient alors des enfants. 45 % des lesbiennes et 36 % des gays désiraient en avoir.

Homoparentalité

L'APGL est la seule association de parents gays et lesbiens. Elle regroupe différentes homoparentalités: enfants nés d'une union hétérosexuelle, enfants nés par insémination, coparentalité, mère de substitution.

Co-parentalité

Projet de parentalité impliquant un homme et une femme, dont l'un est au moins homosexuel, et leurs partenaires éventuels. Leur engagement peut être formalisé

dans une charte. Sans valeur légale, elle a été créée par l'APGL.

Donneur inconnu

40 % des membres de l'APGL sont parents. 52 % des femmes ont eu un enfant par insémination (coparentalité: 35 %; adoption: 11 %). Hommes: coparentalité, 85 %; adoption, 8 %, maternité de substitution, 8 %.

Adoption

L'Académie de pédiatrie américaine (55000 médecins) vient de se prononcer pour l'adoption par les couples homos sur la foi d'études prouvant que ces enfants n'ont rien à envier à ceux élevés par des hétéros.

People

En fiction, quand Sharon Stone rêve d'avoir un enfant avec Ellen Degeneres (comédienne américaine qui a révélé son homosexualité). C'est dans *Sex Revelations*,

diffusé récemment aux Etats-Unis à la télé.

listes. Dans les cercles militants, l'homosexualité était aussi un moyen de quitter la famille avec un grand F. «*En 1980, cela aurait fait rigoler tout le monde de parler couple, fidélité, famille*, dit Catherine Gonnard, ex-rédactrice de chef de *Lesbia Magazine*. Il était hors de question de reconstruire le couple et la famille. Les homos se battaient pour l'autorisation de draguer dans les jardins publics, pas pour être pères de famille.» Les lesbiennes, elles, trouvaient «incongru» de vouloir des enfants, défendaient seulement celles qui, une fois divorcées de leur mari, perdaient la garde des leurs. «*On s'est battus pour la visibilité homosexuelle*, dit Catherine Gonnard, et cela a permis aux homos cachés de revendiquer le droit de vivre comme tout le monde.»

Ceux qui désirent être parents aujourd'hui sont issus de la génération Gay Pride, celle qui a profité de la visibilité gagnée ces dernières années. Ils ont entre 30 et 40 ans, viennent plutôt de milieux aisés et urbains. «*Le désir d'enfant, même chez les hétérosexuels, n'est pas une donnée naturelle*, rappelle Eric Fassin, sociologue, professeur à l'Ecole normale supérieure. Il se construit historiquement, à la faveur des incitations et des interdictions sociales.» Avec le sida est née la revendication de reconnaître le couple homosexuel, vécu comme un rempart contre la maladie. Le Pacs est arrivé, libérant la parole, les esprits et les comportements. Le désir d'enfants s'est levé dans ces acquis.

«**C'était évident.**» Amoureuses depuis un an et demi, Jeanne et Caroline partagent le même appartement rempli de livres. Elles pensent bientôt se pacser. «*Dès le début de notre rencontre, j'ai demandé à Caroline si elle désirait des enfants. Elle m'a répondu que c'était évident.*» L'une a 32 ans, l'autre 26. Deux scénarios en tête: «*Un copain hétéro qui dépanne*» ou bien un ami homo. Avec un passé hétérosexuel, Jeanne aurait pu devenir mère lors d'une rencontre d'un soir, mais déteste l'idée d'«*un bébé fait dans le dos*». «*Je ne supporte plus ces discours psy qui disent que les lesbiennes sont dans le dégoût des hommes. Je ne peux pas traiter le sperme comme du simple matériel biologique. J'ai envie de connaître le père de mon enfant.*» Homosexualité plus vite assumée, elles n'attendent pas l'autorisation de la société pour se bricoler une descendance. «*Les pratiques devancent souvent la loi*, dit le sociologue Eric Fassin. *C'est parce que les couples veulent se séparer qu'on institue le divorce. Les gays et les-*

biennes forment des couples, on crée un statut. Mais à chaque fois, avec un retard sur la réalité sociale. Les gays et lesbiennes ont et font des enfants: il faudra bien que la loi suive, tôt ou tard.»

«**Etre en projet.**» Pour l'instant, ils deviennent parents clandestinement, car en France, tout leur est interdit. Ils adoptent en cachant leur sexualité, prennent le train pour la Belgique où l'insémination est possible pour les lesbiennes, s'engagent dans la coparentalité avec la méthode artisanale ou simplement «sous la couette», s'envolent pour les Etats-Unis où la pratique des mères porteuses est autorisée. En deux ans, l'APGL a vu doubler ses effectifs. 600 personnes en 1999, 1 300 en 2001. La majorité des nouveaux adhérents vient avec l'idée de fonder une famille, alors qu'à la création

de l'association en 1996, ils étaient devenus parents lors d'une relation hétérosexuelle. Des jeunes couples de 20-25 ans «*se renseignent*» pour «*plus tard*». Car si le désir est là, impérieux chez celles qui voient approcher la limite d'âge, «*être en projet*», comme on dit à l'APGL, exige réflexion et dépassement du cadre rassurant de la parentalité ordinaire. Il faut en moyenne trois à cinq ans de maturation: d'abord faire le deuil de concevoir un enfant à deux par un «*acte d'amour*» puis choisir la meilleure combinaison. Elever un enfant sans père? Sans mère? A deux, à trois, à quatre? Quelle place pour le coparent qui n'a pas d'existence légale? Mentir pour avoir une chance dans un dossier d'adoption? Se tourner vers l'insémination par donneur inconnu mais soustraire l'enfant à un pan de son histoire? Et puis, plus tard, comment se préparer aux réactions de la famille, de l'école, des collègues de travail? «*Comme pour les hétéros*, souligne Martine Gross, coprésidente de l'APGL, *plus on réfléchit, plus on a des problèmes de stérilité.*» De nombreux projets tombent à l'eau. Ou font peur à force de complexité. D'autres vont vite. Avec l'insémination autorisée de l'autre côté de la frontière, les lesbiennes ont un avantage biologique. Elles représentent 70 % de l'effectif de l'APGL et utilisent en majorité l'insémination artificielle. C'est ainsi que Nadine et Christelle ont eu leur petit garçon, Tom, aujourd'hui 3 ans. Dans leur

appartement de Montreuil, l'enfant attend impatiemment l'heure du déjeuner en jouant avec son chien. «*Comme nous sommes mères et militantes*, explique Nadine, *des amis viennent nous demander conseil. Avec les filles, on peut parler méthode, avec les garçons, on en reste souvent au niveau du rêve.*»

Jeunes Parisiens de 26 et 29 ans, Martin et Jean-Marc penchent pour la coparentalité mais redoutent le montage complexe d'une parenté à quatre. Ils souhaiteraient être pères à plein temps, craignent la suprématie de ces mères qui ne savent pas partager. Ils auraient préféré l'adoption, eux qui veulent être parents pour donner à un enfant les moyens de «*devenir adulte*». «*L'adoption serait la filiation idéale*, dit Jean-Marc. *C'est une sorte de don qui n'essaie pas de forcer une impossibilité biologique réelle. Mais nous ne voulons pas jouer la comédie de l'hétérosexualité. Cela semble dingue que la société, en nous l'interdisant, nous pousse à des solutions plus complexes.*» Préparée à la va-vite, la coparentalité peut tourner à la cacophonie. En l'absence de toute légalité, l'APGL est la seule structure à proposer quelques règles de bonne conduite.

L'adoption. Face à ce vide juridique, de nombreux militants et experts estiment que l'adoption, encore refusée en février aux homosexuels (*Libération* du 27 février) et rejetée par les candidats Chirac et Jospin, serait une première façon d'édifier une parentalité gay dans la légalité. Car certains, tout à leur désir de serrer un enfant contre eux, oublient les dérives possibles, la sélection par l'argent (1) ou le risque d'eugénisme avec le choix d'un géniteur sur catalogue comme aux Etats-Unis «*Il ne faudrait pas que cette quête devienne un désir à tout prix*, dit Catherine Gonnard. *Les gays ne veulent pas se poser ces questions de peur que cela se retourne contre eux. Mais pourquoi vouloir absolument un enfant, pourquoi se réfugier dans la famille?*» Et reproduire le schéma traditionnel de l'hétérosexualité. A

moins qu'en rebattant les cartes de la procréation, les homos n'entreprennent le ravalement de la famille ●

CÉCILE DAUMAS

(1) Une mère de substitution revient à quelques dizaines de milliers d'euros.

«Il n'existe pas de définition du "bon parent"»

Psychanalyste, Geneviève Delaisi de Parseval travaille depuis plus de vingt-cinq ans sur les nouvelles parentalités, notamment dans les couples homosexuels (1).

«Aujourd'hui, l'enfant est devenu la grande affaire de chacun, qu'on soit hétérosexuel ou homosexuel. Depuis les années 90, avoir un enfant fait partie de l'identité du sujet. Chez les homosexuels, ce désir, qui ne cesse de grossir, est barré car il y a un

décalage entre les discours et la réalité. La société n'arrête pas de parler d'homoparentalité tout en interdisant quasiment toute pratique. Le Pacs ne donne aucun droit en matière de filiation. Rien n'est possible pour les citoyens qui veulent strictement respecter la loi. La seule porte ouverte est la coparentalité, mais c'est une voie complexe car sans regard de la société. Il est dommage que cet engagement puisse être signé sur un coin de table sans qu'il soit reconnu et

accompagné par un tiers (un médiateur, par exemple). Une autre voie possible, plus simple, devrait être ouverte: l'adoption. Hétérosexuels ou homosexuels, les postulants à cette forme de parentalité sont, en termes psychanalytiques, des gens beaucoup plus matures car ils ont fait le deuil d'un enfant biologique. Et techniquement, ce n'est pas très compliqué: il suffit de modifier une ligne du code civil afin de ne pas discriminer les parents homosexuels. Quant à savoir si

les homosexuels peuvent être des parents «suffisamment bons» selon l'expression du psychanalyste Winnicott, on peut seulement répondre, en termes psy, qu'il vaut mieux deux parents, fussent-ils de même sexe, qu'un seul. Et que ces deux adultes aient pu accomplir le travail psychique de la parentalité. De toute façon, il n'existe pas de définition du «bon parent.» ●

Recueilli par C.D.

(1) *La Part du père*, Seuil.

Divergences en Europe

Adoption

Les Pays-Bas sont le seul pays européen à autoriser l'adoption d'un enfant par un couple homosexuel. La loi est entrée en vigueur en avril 2001.

En France, l'adoption est interdite pour les couples de même sexe, mais autorisée pour les célibataires. Certains homosexuels et lesbiennes

obtiennent l'agrément en cachant leur orientation sexuelle.

Autorité parentale

Les Pays-Bas, l'Angleterre et le pays de Galles, et à un moindre degré l'Allemagne, permettent à un couple homosexuel de partager l'autorité parentale.

En France le coparent ou parent social est un parent qui se comporte comme tel mais il n'y a pas d'existence légale

Procréation médicalement

Procréation médicalement assistée (PMA)

En Angleterre ou en Espagne, la loi n'interdit pas aux homosexuelles de recourir à l'insémination artificielle. En Belgique, aux Pays-Bas et au Portugal il n'y a pas de disposition législative explicite. Dans les faits, ce sont donc les établissements de santé qui déterminent les bénéficiaires. Certains hôpitaux et cliniques belges ou hollandais pratiquent ainsi l'insémination

artificielle pour les lesbiennes.

En France la PMA est seulement autorisée pour les couples hétérosexuels, mariés ou concubins depuis au moins deux ans. **Mère de substitution (ou mère porteuse)** Interdit en France. Pratique autorisée aux Etats-Unis. Sur le Web les services d'une mère porteuse américaine sont proposés à 50000 dollars.